

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 31 Août 2017**

Le Conseil municipal de la commune d'AZÉ s'est réuni le jeudi 31 Août 2017, à 20 heures 00, Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal MERCIER, Maire.

Etaient présents : P.MERCIER, G.LAINÉ, P.HOUTIN, V.LEDROIT, J-P.DENEUX D. BOIVIN, F.FRESNAIS, J.BOUTIER, B.VERDON, E.CLEMENCEAU, G.MIGNOT, P.BOURBON, V.LECLERC, P.DELATOUR, S.POIRIER, C.LE RESTE, S.LEFEVRE, N. GUERIN (arrivée à 21h10), M. LETOURNEUR, E.DUON

Etaient excusés : E.SONNET, C. MARTINEAU, A. GATINEAU

Etaient absents :

Monsieur Mickaël LETOURNEUR a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 6 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents. Modification apportée : néant.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

Vente du lot n° 40 du lotissement de la Mitraie 3

Retrait de l'ordre du jour : ZA de Terre Rouge : tarif de cession réglées d'identification à destination des artisans/commerçants

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées à l'ordre du jour telles que proposées ci-dessus.

<b>DESIGNATION PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS</b> .....	<b>2</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEURS</b> .....	<b>6</b>
<b>RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DES AZELINES EN SALLE SOCIO-CULTURELLE: AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX</b> .....	<b>7</b>
<b>POLLUTION QUARTIER DE LA CHARTRIE : CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE D'AZE, COMMUNE DE CHATEAU-GONTIER, BRGM</b> .....	<b>8</b>
<b>INFORMATIONS SUR LES RECRUTEMENTS D'AGENTS</b> .....	<b>8</b>
<b>REMPLACEMENT DE MME RACHEL VALLEE</b> .....	<b>8</b>
<b>AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TITULAIRE – MME MARLENE BESNIER</b> .....	<b>9</b>
<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</b> .....	<b>9</b>
<b>LITIGE ENTRE LA COMMUNE D'AZÉ ET M. DEROUET – TRANSFERT DEBIT DE BOISSONS – DESIGNATION D'UN AVOCAT</b> .....	<b>10</b>
<b>AGENDA 21 - PRESENTATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'OVINS POUR ECO PATURAGE - CHALLENGE COLLECTIF - PROGRAMME DETAILLE - PROCHAINE JOURNEE CITOYENNE</b> .....	<b>10</b>
<b>EARL LES GALETS - DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION CLASSEE ICPE (INSTALLATION CLASSEE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT) POUR EXPLOITER, APRES EXTENSION, UN ATELIER DE 50 000 POULES PONDEUSES</b> .....	<b>11</b>
<b>CONVENTION POUR UTILISATION SALLE ESPACE VULCAIN – ACTIVITE DE SOPHROLOGIE</b> .....	<b>11</b>
<b>SDIS DE LA MAYENNE - SYNTHESE D'ACTIVITE OPERATIONNELLE DU 1ER SEMESTRE 2017</b> .....	<b>11</b>
<b>VENTE DU LOT N° 40 DU LOTISSEMENT DE LA MITRAIE 3</b> .....	<b>12</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>12</b>

**1. Désignation Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.



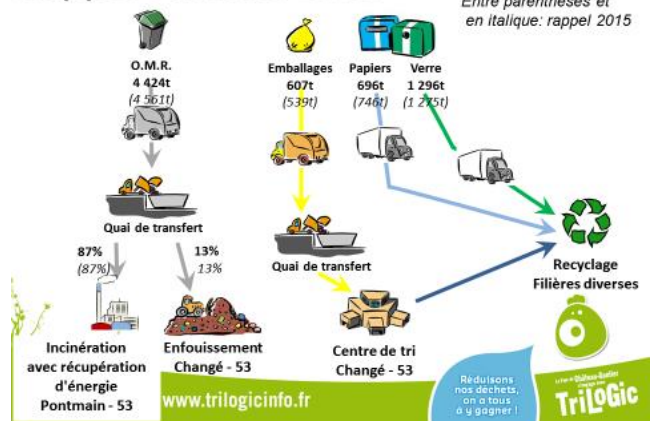
Rapport annuel 2016

Les faits marquants de l'année:

- Maintien des tarifs de R.E.O.M. en 2016, y compris le bonus de 20 €
- Mise en place l'extension des consignes de tri à tous les emballages au 1<sup>er</sup> juin
- Deux collectes des pneus de silos agricoles

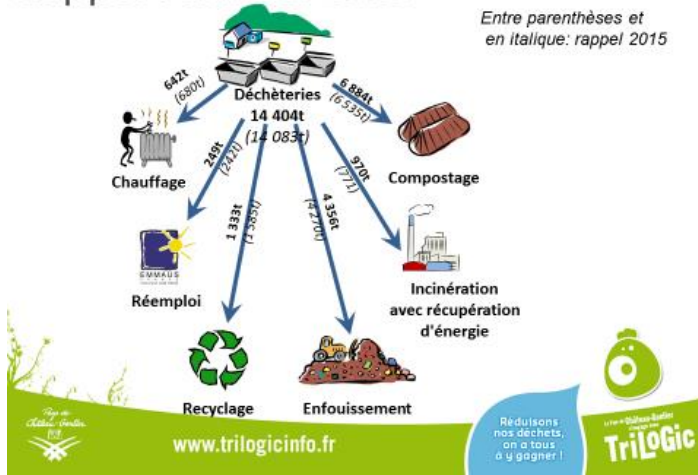


Rapport annuel 2016



# Rapport annuel 2016

Entre parenthèses et en italique: rappel 2015

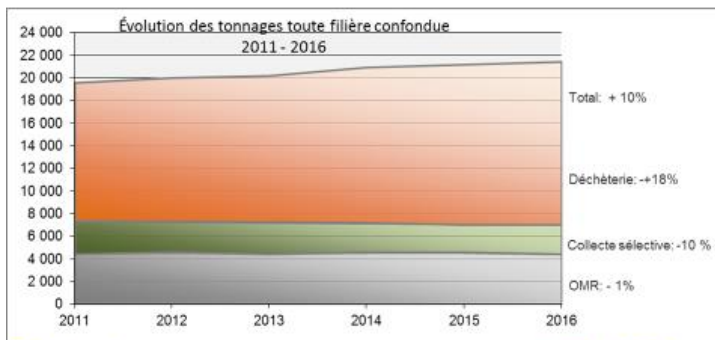


# Rapport annuel 2016



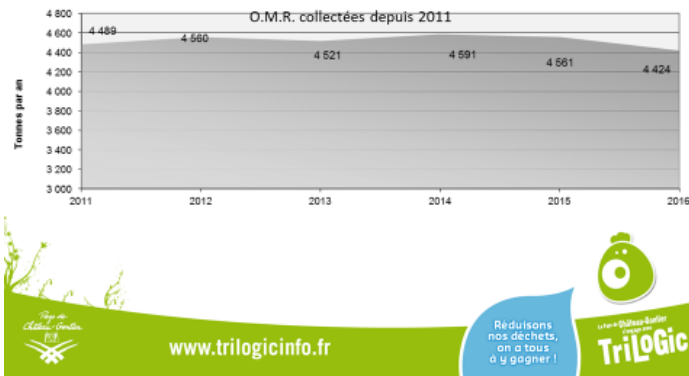
# Rapport annuel 2016

Tonnages totaux



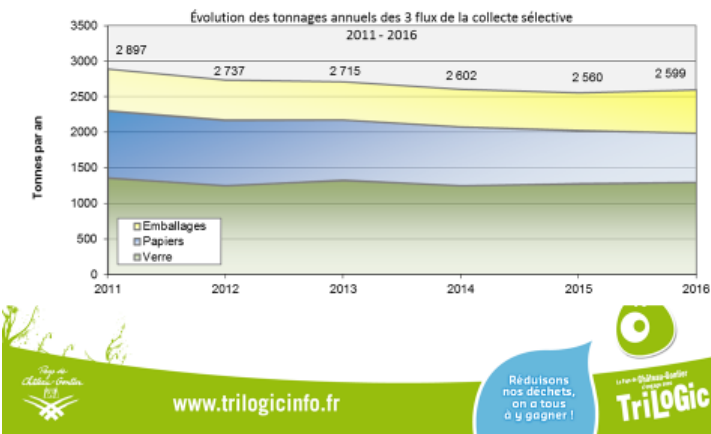
# Rapport annuel 2016

Tonnages OMR



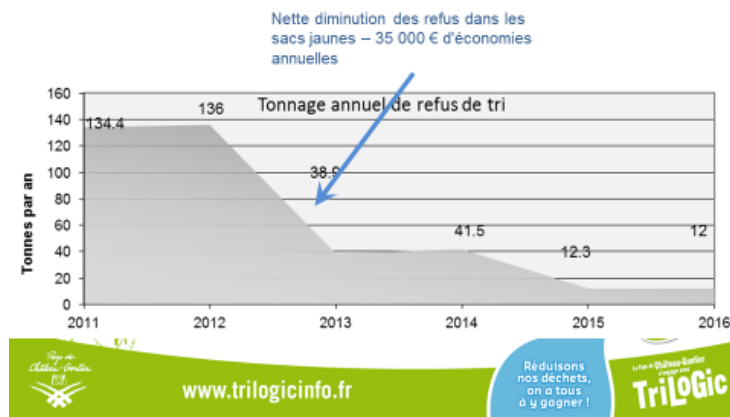
# Rapport annuel 2016

Tonnages Collecte sélective



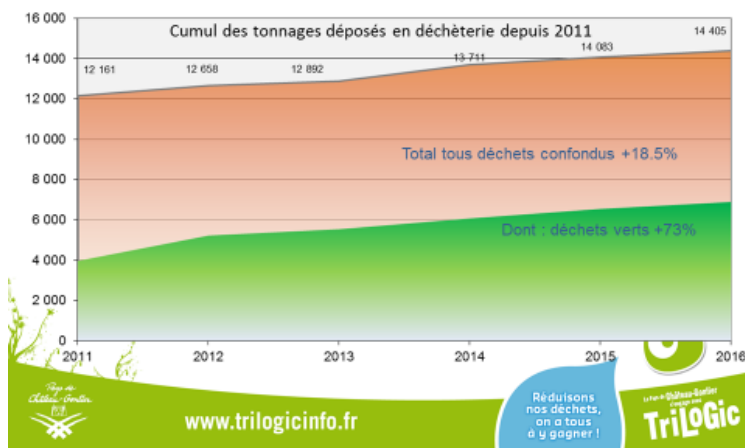
# Rapport annuel 2016

Tonnages de refus de tri



# Rapport annuel 2016

Tonnages en déchèterie



# Rapport annuel 2016

Collecte OM et sélective

Chapitre	Réalisé			
	2013	2014	2015	2016
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	808 636 €	805 812 €	832 187 €	850 034 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	619 814 €	612 589 €	627 772 €	642 794 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	0 €	0 €	0 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 273 €	7 568 €	2 406 €	2 280 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>total Dépenses 8121</b>	<b>1 435 722 €</b>	<b>1 425 969 €</b>	<b>1 462 365 €</b>	<b>1 495 108 €</b>
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	3 602 €	582 €	55 €	9 122 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	222 226 €	174 655 €	148 142 €	149 880 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	700 378 €	414 206 €	491 308 €	396 180 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 038 €	2 283 €	3 580 €	184 €
<b>total Recettes 8121</b>	<b>928 244 €</b>	<b>591 737 €</b>	<b>643 085 €</b>	<b>555 466 €</b>

www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!

TriLOGIC

# Rapport annuel 2016

Déchèteries

Chapitre	Réalisé			
	2013	2014	2015	2016
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	375 452 €	340 779 €	317 339 €	334 782 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	180 450 €	189 384 €	208 007 €	197 190 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	1 164 €	3 563 €	3 571 €
<b>total Dépenses 8122</b>	<b>555 902 €</b>	<b>531 327 €</b>	<b>526 909 €</b>	<b>535 551 €</b>
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	764 €	0 €	0 €	0 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	156 238 €	141 908 €	173 052 €	225 468 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	10 832 €	13 977 €	25 173 €	37 248 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 867 €	0 €	663 €	0 €
<b>total Recettes 8122</b>	<b>171 801 €</b>	<b>155 886 €</b>	<b>198 889 €</b>	<b>262 716 €</b>

Sites de stockage

Chapitre	Réalisé			
	2013	2014	2015	2016
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 474 €	13 006 €	24 016 €	7 186 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	994 €	1 544 €	1 112 €	0 €
<b>total Dépenses 8123</b>	<b>2 468 €</b>	<b>14 550 €</b>	<b>25 128 €</b>	<b>7 186 €</b>

www.trilogicinfo.fr

Réduisons nos déchets, on a tous à y gagner!

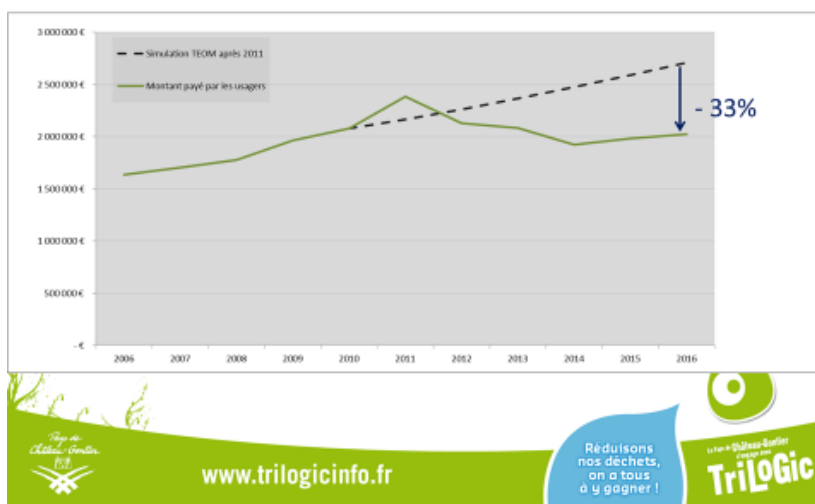
TriLOGIC

# Rapport annuel 2016

Général

Chapitre	Réalisé			
	2013	2014	2015	2016
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 280 973 €	1 242 586 €	1 253 114 €	1 272 626 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	801 258 €	803 517 €	834 891 €	839 992 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	282 805 €	248 938 €	233 076 €	270 513 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 806 €	6 457 €	9 318 €	13 861 €
66 - CHARGES FINANCIERES	23 475 €	19 996 €	16 500 €	13 051 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 426 €	8 892 €	7 039 €	6 256 €
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV	50 000 €	116 000 €	150 000 €	150 000 €
<b>total Dépenses</b>	<b>2 181 038 €</b>	<b>2 197 448 €</b>	<b>2 503 938 €</b>	<b>2 566 299 €</b>
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	4 366 €	592 €	55 €	9 122 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	16 642 €	16 829 €	15 829 €	17 658 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 462 617 €	2 238 427 €	2 304 422 €	2 399 693 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	711 310 €	428 184 €	516 481 €	433 429 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 905 €	2 332 €	128 243 €	271 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	11 164 €	6 457 €	9 318 €	13 861 €
<b>total Recettes</b>	<b>3 212 004 €</b>	<b>2 692 821 €</b>	<b>2 974 349 €</b>	<b>2 874 033 €</b>

# Rapport annuel 2016



## AFFAIRES FINANCIERES

### 1. Budget principal commune : Admission en non valeurs

Présents : 19, Votants : 19, Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire a été sollicité par le Comptable public afin d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables d'un montant de 2 847.32 € correspondant à des loyers impayés depuis Janvier 2008, ainsi qu'à des services périscolaires depuis Décembre 2008.

L'avis de la Banque de France déclarant la situation des redevables « irrémédiablement compromise » suite aux décisions de poursuites sans effets et de surendettement avec décision d'effacement total de dette, et dans la mesure où toutes les poursuites ont été exercées et sont restées sans effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant total de 2 847.32 €.

TRAVAUX, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE

**1. Restructuration de la salle polyvalente des Azélines en salle socio-culturelle: avenants  
aux marchés de travaux**

Présents : 19, Votants : 19, Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la masse initiale des marchés passés doit être modifiée, notamment avec :

- l'entreprise MJCD de Château-Gontier (53) - augmentation d'un montant de 94 597,43 € HT correspondant à la démolition complète de la dalle existante pour remplacement par une nouvelle. Le marché est donc modifié comme suit :

Lot 2 (gros œuvre-démolition) Avenant n°1

Total marché de base.....	216 521,56 € HT
Total adaptations du projet plus-value.....	+94 597,43 € HT
-----	
Total marché modifié HT .....	311 118,99 € HT
	soit 373 342,79 € TTC

Lot 3 (Charpente) Avenant n°1

- l'entreprise CRUARD Charpente de Simplé (53) - augmentation d'un montant de 10 083,70 € HT correspondant au renforcement de la charpente pour pouvoir supporter le nouveau mode de chauffage au plafond. Le marché est donc modifié comme suit :

Total marché de base.....	73 145,45 € HT
Total adaptations du projet plus-value.....	+10 083,70 € HT
-----	
Total marché modifié HT .....	83 229,15 € HT
	soit 99 874,98 € TTC

Lot 11 (Sol, hors béton ciré) et faïence) Avenant n°1

- l'entreprise LUCAS de Laval (53) - augmentation d'un montant de 24 629,81 € HT correspondant au remplacement de la finition chape effet béton ciré par une finition carrelage dans le hall. Le marché est donc modifié comme suit :

Total marché de base.....	73 269,53 € HT
Total adaptations du projet plus-value.....	+24 629,81 € HT
-----	
Total marché modifié HT .....	97 899,34 € HT
	soit 117 479,21 € TTC

Lot 14 (Chauffage-Chaufferie bois-Ventilation-Plomberie) Avenant n°1

- l'entreprise ELITEL Energies de Changé (53) - augmentation d'un montant de 19 462,41 € HT correspondant au remplacement du chauffage par le sol existant dans la dalle actuelle par des panneaux radiants eau chaude en plafond de la salle principale. Le marché est donc modifié comme suit :

Total marché de base.....	343 964,26 € HT
Total adaptations du projet plus-value.....	+19 462,41 € HT
-----	
Total marché modifié HT .....	363 426,67 € HT
	soit 436 112,00 € TTC

Enfin, il n'est plus donné suite au lot 4 qui n'a plus d'objet, le marché ayant été résilié suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Audax, titulaire du lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'adaptation du projet et autorise Monsieur le Maire ou tout représentant à signer un avenant n° 1 au marché de travaux signé avec :

- l'Entreprise MJCD pour une plus-value de 94 597,43 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 216 521,56 € HT à 311 118,99 €, soit 373 342,79 € TTC
- l'Entreprise CRUARD Charpente pour une plus-value de 10 083,70 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 73 145,45 € HT à 83 229,15 € HT, soit 99 874,98 € € TTC
- l'Entreprise LUCAS pour une plus-value de 24 629,81 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 73 269,53 € HT à 97 899,34 € HT, soit 117 479,21 € € TTC
- l'Entreprise ELITEL Energies pour une plus-value de 19 462,41 € HT portant le marché initial passé avec l'entreprise de 343 964,26 € HT à 363 426,67 € HT, soit 436 112,00 € € TTC

## **2. Pollution quartier de la Chartrie : convention tripartite commune d'Azé, commune de Château-Gontier, BRGM**

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir une convention tripartite de recherche et développement partagés relative à la détermination de l'origine des pollutions des eaux souterraines sur les communes d'Azé et Château Gontier entre la commune d'Azé, laquelle sera porteuse du projet, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et la commune de Château-Gontier dans le cadre de l'étude sur la pollution du quartier de la Chartrie,

Cette convention tripartite aura pour objet de définir les termes et conditions par lesquels le BRGM, Château-Gontier et Azé s'engagent à réaliser le Programme de recherche,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de convention précité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ou tout autre document relatif à ce dossier ou y afférant

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Informations sur les recrutements d'agents**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a créé un poste à temps complet permettant le recrutement d'un agent aux services techniques avec pour missions partagées la gestion et l'entretien des espaces verts mais aussi tous travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie.

L'organisation interne des services techniques doit d'abord être validée entièrement, ajournant le recrutement à la fin d'année 2017. Certaines candidatures ont été conservées dans cette optique.

S'agissant de l'éventuelle création d'un emploi aidé aux services techniques, celui-ci sera conditionné aux nouvelles modalités proposées par le gouvernement Français dans le cadre de la mise en place de ces emplois.

Madame Nathalie RIARD a été recrutée pour assurer le remplacement de Madame Lydie LEZE, suite à mise en congé maternité.

### **2. Remplacement de Mme Rachel Vallée**

Madame Rachel VALLEE étant en congé maladie jusqu'au 15 Novembre 2017, Madame Michaëlle DUPAS a été recrutée pour pallier à cette absence. Elle interviendra et sera présente à l'accueil de la mairie 23h/semaine.



### **3. Augmentation du temps de travail d'un agent titulaire – Mme Marlène BESNIER**

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe permanent à temps non complet afin de pallier à l'augmentation des besoins du service administratif (gestion des élections, du service communication (nouveau site internet, compte Facebook,...), soutien ponctuel en comptabilité.....,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la suppression, à compter du 04/09/2017, d'un emploi permanent à temps non complet (24,00 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal de 2ème classe, décide la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28,00 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal de 2ème classe, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

### **4. Modification du tableau des emplois**

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que Mme Marlène BESNIER, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe voit son temps de travail passer de 24H/semaine à 28H/semaine à compter du 04 Septembre 2017.

Il rappelle également que Mme Michaëlle DUPAS est recrutée à compter du 31 août 2017 pour pallier au remplacement de Mme Rachel VALLEE, en congé maladie, que Mme Emeline JOLY a terminé son contrat le 31/08/2017, et que Mme Nathalie RIARD a été recrutée jusqu'à la fin de l'année 2017 pour pallier au congé maternité de Mme Lydie LEZE. Enfin, il précise qu'un poste aux services techniques a été créé, sans recrutement à ce jour et termine par le recrutement en qualité de contractuel de Mr Clément DUTHEIL du 01/09 au 31/12/2017.

Le Conseil municipal valide la modification du tableau des emplois comme suit :

<b>GRADE</b>	<b>NOMBRE AGENTS</b>	<b>Temps Plein 35 h</b>	<b>Temps non complet</b>	<b>Temps partiel</b>	<b>Durée travail/Sem</b>
Attaché	1	1			
Adjoint Administratif Principal 1ère cl.	2	1	1 (30h)		30h
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	3	2	1 (28h)		28h00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1			1 (50%)	50%
Technicien	1	1			
Adjoint Technique principal de 1ère Cl	3	3			
Adjoint Technique Principal de 2ème Cl	1	1			
Adjoint Technique	5	5			
Adjoint Technique	1	1			
Animateur principal 2ème Classe	1			1 (80%)	80%
Adjoint Animation principal de 2ème Cl	1	1			
Adjoint d'animation	1	1			

Adjoint d'animation	1		1 (5h40)		5h40
Adjoint d'animation	1		1 (14h64)		14h64
Contrat d'avenir	1		1 (24h)		24h
Adjoint Technique Principal de 2ème Cl	1	1			
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	1		1 (34h25)		34h25
Adjoint Technique	8	1			
Adjoint Technique			1 (34h)		34h
Adjoint Technique			3 (30h)		30h
Adjoint Technique				1 (30h)	30h
Adjoint Technique			1 (31h25)		31h25
Adjoint Technique			1 (27h25)		27h25
Adjoint Technique	1		1 (27h)		27h00
CAE	1		1 (26h)		26h
Agent de Maîtrise	1	1			
Adjoint Technique	1	1			
	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	

## AFFAIRES GENERALES

### **1. Litige entre la Commune d'AZÉ et M. DEROUET – transfert débit de boissons – Désignation d'un avocat**

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été saisi par Maître TARAORE, Avocat à Château-Gontier, sollicitant l'ouverture d'une négociation pour les divers préjudices dans le cadre du dossier de transfert de débit de boissons de La Carapate de la commune de Ménil vers celle d'Azé. Ainsi, il informe que dans ce cadre, la collectivité a reçu en mairie le 03 Juin 2017 un 1<sup>er</sup> courrier émanant de Maître Paul TARAORE, 5, rue Alexandre Fournier à CHÂTEAU-GONTIER, suivi d'un 2<sup>ème</sup> courrier reçu le 29 Juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Maître Gaëlle PETITJEAN, Avocat au Barreau de LAVAL, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune d'AZE dans cette affaire. Il rappelle qu'en cas d'action judiciaire, il a donné délégation à Monsieur le Maire par délibération N° 2014.04.D.7 du 17 Avril 2014 pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ou y afférant.

### **2. Agenda 21 - Présentation convention de mise à disposition d'ovins pour éco pâturage - Challenge collectif - programme détaillé - Prochaine journée citoyenne**

Eco pâturage : une convention devra être signée avec Mr BOULAY, propriétaire d'ovins, lesquels pourront être parqués à différentes périodes de l'année dans le parc construit à cet effet dans le cadre de la journée citoyenne.

Le bilan de la 1<sup>ère</sup> journée citoyenne est positif. Une 2<sup>ème</sup> journée sera organisée le 26 Mai 2018 dans le cadre de la Journée Nationale Citoyenne. Quelques chantiers potentiels ont déjà été recensés, avec une ouverture plus large à un public féminin.

Challenge collectif : le 2<sup>ème</sup> défi porte sur la création de recettes anti-gaspi, les meilleures étant récompensées par un jury. Le 3<sup>ème</sup> défi concerne les familles A Energie Positive.

### **3. EARL Les Galets - Demande d'autorisation d'installation classée ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement) pour exploiter, après extension, un atelier de 50 000 poules pondeuses**

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 9 Contre : 3 Abstention : 8

Le Conseil Municipal a été saisi de la demande présentée par l'EARL Les Galets dont le siège social est situé lieu-dit « Les Galets » à Azé (53200) en vue d'exploiter, après extension, un atelier de 50 000 poules pondeuses reproductrices embryonnaires (pour la production d'embryons) soit 50 000 animaux présents sur le site d'élevage d'Azé.

A cet effet, une enquête publique ouverte du 24 Juillet 2017 au 25 Août 2017 inclus, et conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, la Communauté d'AZÉ est consultée pour émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande présentée par l'EARL Les Galets dont le siège social est situé lieu-dit « Les Galets » à Azé (53200) en vue d'exploiter, après extension, un atelier de 50 000 poules pondeuses reproductrices embryonnaires (pour la production d'embryons) soit 50 000 animaux présents sur le site d'élevage d'Azé.

Il précise également que des insectes de l'ordre des coléoptères et de type ténébrions ont été signalés aux abords de cette exploitation, que ceux-ci pourraient être apparus dans ce secteur géographique en lien avec l'activité présentée ci-dessus et qu'une attention particulière doit être portée à la diffusion et à la propagation d'insectes qui pourraient s'avérer indésirables pour la population environnante.

### **4. Convention pour utilisation salle espace Vulcain – activité de sophrologie**

Monsieur MERCIER rappelle que Madame Christine THIRION, sophrologue, domiciliée « Les Mazeries » à MARNIGNÉ (49330), a sollicité la commune afin de louer une salle municipale dans le cadre de son activité professionnelle de sophrologie (Méthode fondée sur l'hypnose et la relaxation, utilisée en thérapeutique et pour la préparation à l'accouchement – Larousse).

Il a été convenu avec Mme THIRION qu'elle pourrait louer la petite salle municipale de l'espace Vulcain, 3h par semaine du 13 septembre 2017 au 12 juillet 2018 (les mercredis de 18h00 à 19h00 et de 19h00 à 20h00 et les jeudis de 14h30 à 15h30) pour un montant de 15€ par heure.

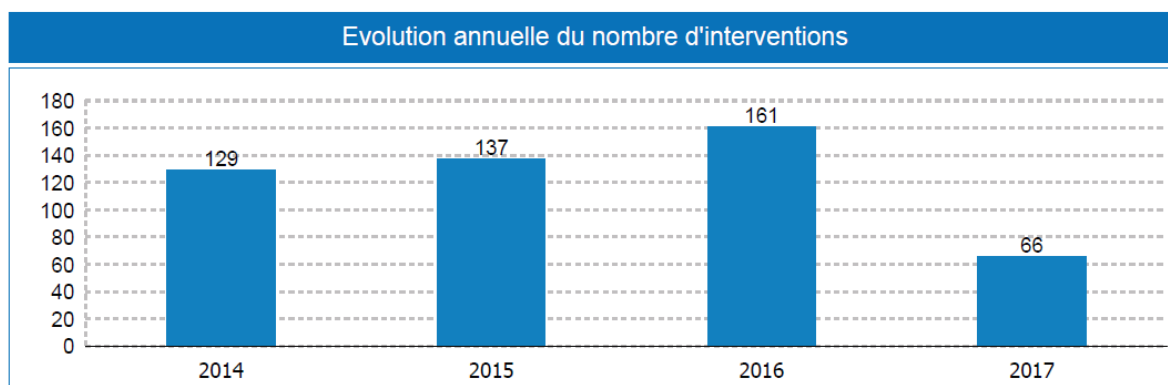
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le principe d'une location de la petite salle municipale de l'espace Vulcain, dans le cadre d'activités professionnelles, à un montant de 15 € par heure, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un contrat de location liant la collectivité à Mme THIRION aux conditions présentées ci-dessus.

### **5. SDIS de la Mayenne - synthèse d'activité opérationnelle du 1<sup>er</sup> semestre 2017**

Monsieur le Maire présente le bilan de la synthèse du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

75% des interventions des pompiers concernent des secours à la personne.

Le nombre d'interventions est en baisse de 30% par rapport au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 et revient à la norme communale.



## AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

### **1. Vente du lot n° 40 du lotissement de la Mitraie 3**

Présents : 20, Votants : 20, Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal autorise la vente du terrain suivant au Lotissement de la Mitraie 3<sup>ème</sup> tranche :

**Lot n°40** de 359 m<sup>2</sup> (27, rue de Longchamp) cadastré section B n° 2444 à Monsieur et Madame GIRAULT

Domiciliés 10, allée Marcel Pagnol à CHATEAU-GONTIER (53200)

Prix de vente : 22 828.53 €

Dont TVA sur marge : 3 442.53 €

### **Questions Diverses**

#### - *Bilan mandature et prospectives*

Le Conseil Municipal devra prochainement se réunir afin de faire un 1<sup>er</sup> bilan global du début de la mandature à aujourd'hui, et définir ses orientations pour la fin du mandat à venir.

#### - *Commune nouvelle*

Le Conseil Municipal souhaite le lancement d'une étude sur ce sujet et envisage d'abord de lancer la recherche d'un cabinet conseil.

#### - *Minibus*

La réception du nouveau minibus se fera le 11 septembre à 19h30, en présence des élus, des partenaires financiers et des représentants d'associations communales.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.*